



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

Convocation du 3 juillet 2024

Début de séance à : 19h00

Présents : M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme RIVALS, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme ROQUINARC'H, M. D'ALMEIDA, M. FABRE, M. JOUAN, M. SCHAEFFNER.

Procurations : Mme MARTINEZ donne procuration à M. LIONNET, Mme SIMON donne procuration à M. SORROCHE

Absent : M. HERNANDEZ, Mme BONNES, M. CROS, M. SAIDI, Mme PUERTAS

Secrétaire : Mme RIVALS

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/06/2024,*
- *Choix du prestataire de restauration scolaire,*
- *Tarifs des repas cantine,*
- *Dispositif TEN,*
- *Questions diverses.*

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

42/2024 – Choix du prestataire de restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'ouverture des plis en mairie pour le choix du prestataire de restauration scolaire, nous avons reçu trois offres.

- API Restauration,
- SR Collectivités,
- ANSAMBLE,

Après consultation des plis, la commission d'appel d'offre a proposé le candidat SR Collectivités. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte cette proposition.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

43/2024 – Tarifs des repas cantine

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre pour la restauration scolaire, le prestataire retenu, SR Collectivités, a présenté à la collectivité les tarifs de 3,82€ pour les enfants et de 6,07€ pour les adultes pour les repas dès la rentrée 2024-2025.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants :

- Tarif enfant : 3.95 €
- Tarif adulte : 6.20 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident pour l'année scolaire 2024-2025, le prix du repas aux tarifs proposés.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

44/2024 – Dispositif TEN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les enjeux locaux de biodiversité à travers le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » qui est un programme national de l'initiative « Biodiversité, tous vivants ! » visant à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

Ce programme est déployé en Occitanie par un collectif régional composé de l'État représenté par la DREAL Occitanie, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée et Corse et de la Région Occitanie.

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) propose aux collectivités de placer la biodiversité au centre de leurs politiques publiques. En s'engageant à mettre en œuvre un plan d'actions dans un délai de 3 ans, les collectivités agissent concrètement dans leur territoire pour préserver la biodiversité, en cohérence avec les stratégies nationale et régionale de la Biodiversité. Les projets, en mobilisant les différents services d'une collectivité ainsi que les acteurs socio-économiques locaux, créent une dynamique en faveur de la biodiversité et fédèrent le territoire autour d'un même objectif.

Les collectivités qui s'inscrivent dans la démarche peuvent prétendre à la reconnaissance nationale « Territoires Engagés pour la Nature ».

Toutes les collectivités peuvent candidater, quels que soient leurs moyens, leur taille, qu'elles aient déjà ou non mené des actions par le passé en faveur de la biodiversité. C'est la démarche de progrès qui est recherchée.

Par le biais du dossier de candidature TEN, la collectivité s'engage à démarrer dans un délai de 3 ans un plan d'actions en faveur de la nature.

Un comité de sélection, après examen et validation du dossier, attribue la reconnaissance de « Territoires Engagés pour la nature », attestant de la qualité et de la cohérence des actions proposées.

Les collectivités reconnues bénéficient d'une valorisation, d'informations d'actualité notamment sur les financements, de mises en relation avec des pairs et d'invitations pour des ateliers d'échanges d'expérience avec les autres membres du club des TEN.

Les projets présentés pour la candidature TEN sont les suivants :

- Action N°1 : Restauration et aménagement de zones humides pour les fontaines situées sur le chemin de la Bécasse et aux lieux dits de Passet et de Marensac.
- Action N°2 : Création d'aires et de corridors écologiques favorables à la biodiversité par la plantation de haies et la création de bandes enherbées et jachères fleuries et/ou sauvages en collaboration avec les agriculteurs.
- Action N°3 : Aménagement durable d'un centre de village par la création d'un parc paysager entre la mairie et le chemin de la briquèterie et l'aménagement verdoyant du parc des sports.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Engage la commune de Belberaud dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature »
- Autorise Monsieur le Maire à répondre à candidature « Territoires Engagés pour la Nature », à s'engager à démarrer la en œuvre des trois actions dans un délai de trois ans.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous, les pièces afférentes à ce dispositif.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

45/2024 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec LE&C GS (Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud)

Le Maire expose l'intérêt de renouveler le recours à une association spécialisée pour assumer l'encadrement de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) suite aux évolutions de ce secteur et établit un bilan positif sur l'expérience de la commune depuis 3 ans.

Vu le projet de l'Association « Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud » ayant son siège à 31100 Toulouse, 7 rue Paul Mesplé, association qui œuvre au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture. Issue de l'éducation populaire, elle intervient dans une fin de démocratisation : de l'accès aux savoirs, de la diffusion de la connaissance au plus grand nombre, de formation de citoyens actifs responsables, par une pédagogie adaptée favorisant la créativité.

Vu le projet de la convention (en annexe) à intervenir avec LE'C GS (Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud), d'un montant prévisionnel maximal de 134 341,19 € (dont 35 246,53€ financé par la collectivité).

Vu le budget prévisionnel pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 (en annexes les budgets du 01/09/2024 au 31/12/2025 et du 01/01/2025 au 31/08/2025 et le budget global du 01/09/2024 au 31/08/2025),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'un montant prévisionnel maximal de 134 341,19 €.(dont le financement de la commune s'élève à 35 246,53€) et ses éventuels avenants à intervenir avec LE'C GS (Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud),
- D'approuver le budget prévisionnel pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025,
- De s'engager à transmettre la présente délibération et la convention annexe au trésorier principal de Castanet Tolosan.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

- M. Fabre fait un exposé sur le projet ABC.
- M. Lionnet parle des travaux divers en cours (peinture des structures métalliques de l'école, marquage au sol du chemin de la Tour...).
- Un dernier point est fait par Mme Rivals et Mme Roquinarç'h sur les Jeux des 5 clochers du 13 juillet 2024.

Fin de séance à 19h40

LISTE DE DELIBERATIONS ADOPTEES

42/2024 – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024

43/2024 – Attribution de compensation 2024

44/2024 – Taux communal de la taxe d'aménagement

45/2024 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec LE&C GS (Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud)

Le Maire,
Rafaël SORROCHE



Secrétaire de séance,
Christine RIVALS

A blue ink signature, likely of Christine Rivals, written in a cursive style.